

Code d'éthique en randonnée pour la pratique en sentiers

Respectez l'environnement :

Évitez les arrêts et démarrages brusques de même que les changements rapides de direction avec accélération;

Évitez en tout temps les zones fragiles et interdites, surtout les terrains marécageux, les rivages, les rives de ruisseaux et collines escarpées. Traversez aux endroits désignés et utilisez les ponts disponibles;

Évitez de passer sur les jeunes arbres et arbustes, surtout au printemps et pendant la période de croissance en été;

Assurez-vous que votre système d'échappement et que votre pare-étincelles soit en bon état;

Ce que vous emportez avec vous, rappez-le avec vous, n'abandonnez pas vos déchets sur les sites;

Profitez des occasions d'observer la faune sauvage; évitez de rendre les animaux nerveux. Ajustez votre façon de conduire selon la saison et l'endroit;

Évitez de faire de la randonnée après des pluies abondantes.

Observez la loi :

Demeurez sur les sentiers désignés. Ne prenez pas les sentiers FERMÉS. Si vous ne savez pas, alors n'y allez pas;

Observez toutes les lois qui s'appliquent et/ou tous les règlements municipaux;

Ne vous aventurez pas sur des nouveaux sentiers non désignés sans consulter les parties prenantes en question;

Ne vous introduisez pas sans permission sur les propriétés privées et n'utilisez pas les sentiers désignés à d'autres activités.

Ayez le respect des autres usagers :

Retirez votre casque lorsque vous parlez à d'autres usagers dans les sentiers;

Soyez courtois et respectueux des autres usagers qui utilisent aussi les sentiers partagés. Cédez toujours le passage aux usagers qui s'approchent ou qui vous passent. Signalez votre présence lorsque vous vous approchez de l'arrière. Assurez-vous surtout de communiquer avec les usagers à cheval et avec ceux qui promènent leurs animaux de compagnie;

Conservez une vitesse et un régime moteur réduits et constants lorsque vous approchez d'autres usagers, lorsque vous êtes près de résidences, etc.;

Suivez un cours de sécurité pour pilotes et demeurez dans les limites de vos habilités à manœuvrer votre moto;

Partagez les sentiers et soyez convivial envers les autres usagers.

Avant de partir vous devez avoir :

- Votre droit d'accès aux sentiers ou votre laissez-passer journalier
- Votre permis de conduire
- Votre certificat d'immatriculation
- Votre preuve d'assurance responsabilité de 500 000 \$